Le 28 novembre 2023

TABLE DES MATIÈRES

FINANCES DU GOUVERNEMENT

M. Legacy

L'hon. M. Higgs

M. Legacy

L'hon. M. Higgs

M. Legacy

L'hon. M. Higgs

M. Legacy

L'hon. M. Higgs

M. Legacy

L'hon. M. Higgs

L'hon. M. Higgs

L'hon. M. Higgs

FOYERS DE SOINS

M. Gauvin

L'hon. Mme Bockus

M. Gauvin

L'hon. Mme Bockus

M. Gauvin

L'hon. Mme Bockus

BANQUES ALIMENTAIRES

M. G. Arseneault

L'hon. Mme Green

M. G. Arseneault

L'hon. Mme Green

PETITS RÉACTEURS MODULAIRES

M. D'Amours

L'hon. M. Turner

L'hon. M. Turner

M. D'Amours

L'hon. M. Turner

OPPORTUNITÉS NOUVEAU-BRUNSWICK

M. D'Amours

M. D'Amours

L'hon. M. Turner

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. K. Arseneau

L'hon. M. Higgs

M. K. Arseneau

L'hon. M. Higgs

LOGEMENT

M. Legacy

L'hon. Mme Green

M. Legacy

L'hon. M. Higgs

[*Traduction*]

FINANCES DU GOUVERNEMENT

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Monsieur le président, la fin de l'année est presque arrivée. C'est habituellement le temps de l'année où nous avons une meilleure idée de la direction dans laquelle se dirige la province sur le plan financier. Le ministre des Finances présente son compte rendu sur le deuxième trimestre pour indiquer si ses prévisions s'avèrent justes et si le bilan de la province s'améliorera, de nombreux groupes communautaires et sociaux attendent de voir si le gouvernement augmentera le financement qui leur est accordé pour les aider à répondre aux nombreux besoins des gens du Nouveau-Brunswick, et un budget de capital est présenté pour répondre aux défis qui se posent à nous dans la province relativement aux infrastructures.

Grâce à une série d'excédents inattendus enregistrés au cours des dernières années, le premier ministre disposait d'une occasion en or, celle d'accomplir des progrès importants sur tous les fronts mentionnés, mais il a plutôt choisi de ne s'occuper que du bilan. Maintenant que ses prévisions sont considérablement moins élevées en ce qui concerne les futurs excédents, comment le premier ministre prévoit-il désormais répondre aux questions sociales et aux besoins en matière d'infrastructures dans la province?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci, Monsieur le président. Je pense que, si le député d'en face examinait les chiffres qui figurent dans nos budgets au compte ordinaire des cinq dernières années, il constaterait d'importantes augmentations supérieures à tout ce qui a pu être observé pendant le mandat du gouvernement précédent. Toutefois, comme je le dis depuis le début, l'idée, c'est de nous demander comment nous pouvons optimiser le rendement de nos investissements. La solution ne consiste pas simplement à augmenter les taxes et impôts et à dépenser plus d'argent.

Voilà pourquoi nous traitons les questions qui sont logiques à long terme. Voilà pourquoi nous avons cherché à réduire la dette. Nos paiements d'intérêts ont diminué de 80 millions de dollars. Monsieur le président, les paiements d'intérêts sont des dépenses inutiles. Vous constaterez bientôt, lorsque le ministre des Finances présentera le budget de capital, que nous sommes maintenant dans une situation où nous pouvons nous permettre de répondre aux besoins à venir dans notre province relativement aux infrastructures, mais aussi en ce qui concerne les mesures que nous prenons au titre du budget au compte ordinaire.

Le moment est venu de régler les questions liées à l'inflation qui découlent des politiques du gouvernement fédéral. Nous disons depuis le début que peuvent s'opérer des changements qui auront des effets immédiats sur le coût de la vie dans la province, mais, à ce stade, le gouvernement fédéral a choisi de ne pas les faire. Monsieur le président, le gouvernement actuel travaille pour l'avenir.

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Monsieur le président, le premier ministre demande comment nous pouvons devenir meilleurs.

Comment pouvons-nous devenir meilleurs? Nous devenons meilleurs en opérant des changements structurels. Il doit s'agir d'importantes mesures, et il ne suffit pas de réfléchir un peu à certains programmes et de tenter de les rendre meilleurs. Le premier ministre ne voulait pas procéder ainsi lorsqu'il disposait d'un excédent de 1 milliard de dollars et il dit maintenant qu'il ne peut pas le faire puisqu'il ne dispose potentiellement que d'un excédent de 34 millions. Quel est le juste milieu? Si la grande marge de manoeuvre n'a pas suffi, quand verrons-nous de véritables changements transformateurs en matière d'enjeux sociaux et d'infrastructures? Quel est le chiffre idéal? Quel est le chiffre? Quel est le juste milieu? Quand verrons-nous de véritables changements?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je tiens à répondre aux propos du député d'en face au sujet d'éventuels changements structurels et des améliorations à long terme. Voilà pourquoi il y a un débat sur le régime de pension à l'heure actuelle. Un régime de pension a été instauré en 2014 et il fonctionne de manière admirable depuis 10 ans. Le régime de pension qui nous occupe accuse actuellement un passif de 285 millions de dollars et n'a fait l'objet au fil des ans que de mesures temporaires. Ce que nous prévoyons à cet égard ne touche aucune convention collective, car, la convention concernée a expiré le 30 juin 2022, abstraction faite de prolongations mineures qui ont pris fin en novembre.

Il n'y a aucune rupture de contrat. Il n'y a aucune méfiance. Il n'y a que des faits, et il se trouve que nous pouvons soit investir 365 millions de dollars et régler le tout, soit continuer à nous contenter d'apporter des solutions temporaires tous les trois ou quatre ans, ce qui menacerait les pensions. Je choisis la première option — c'est-à-dire que nous réglerons la situation —, car les employés méritent un régime sûr. Les 2 500 employés méritent un régime de pension. Examinons donc ce qui est logique, examinons la situation à long terme et opérons des changements générationnels.

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Bon, je suppose que le premier ministre pense qu'apporter des changements transformateurs signifie en fait contourner les négociations normales visant nos conventions collectives. Je ne pense pas que cela soit très transformateur, mais nous aurons bientôt l'occasion d'avoir des discussions à cet égard.

Revenons cependant aux finances. Le premier ministre nous donnerait-il une idée de ce que sont ses objectifs en matière de dette, si, en fait, c'est la seule chose sur laquelle il veut concentrer ses efforts? La réduction de la dette provinciale présente des avantages, surtout pour ce qui est d'éliminer d'anciens déficits budgétaires accumulés dans les comptes, mais il faut atteindre un certain équilibre. À un moment donné, il faut s'occuper d'autres questions dans la province. Si nous avions une cible claire et transparente sur laquelle tous les gens du Nouveau-Brunswick pouvaient se concentrer, cela permettrait à d'autres personnes d'anticiper les changements potentiels dans la politique gouvernementale et de

s'y préparer. Le premier ministre a-t-il une cible? Y a-t-il un plan? Puisque l'on ne s'occupe de rien d'autre, dans quelle direction la réduction de la dette nous mène-t-elle?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, j'aimerais parler du plan du gouvernement libéral en matière de dette. Vous souvenez-vous du livre *Au bord du gouffre?* Eh bien, c'est précisément là que nous menait le gouvernement libéral — au bord du gouffre.

D'un bout à l'autre du pays, nous avons entendu des gens parler de l'importance d'avoir dans la province un programme qui favorise la durabilité et la réduction des taxes et des impôts et qui met en lumière de meilleures façons d'utiliser l'argent des contribuables. Se contenter de dépenser de l'argent n'est pas la solution. Donc, oui, avons-nous un plan relatif à la dette? Avons-nous un plan de réduction de la dette? Monsieur le président, nous respectons le ratio de la dette au PIB. Nous respectons le ratio et nous dépassons les attentes compte tenu des années où nous avons engrangé des recettes que nous n'avions pas prévues. Toutes les provinces ont connu une telle situation, mais savez-vous quoi? Bon nombre d'entre elles ont composé avec la situation en disant qu'il fallait augmenter les taxes et impôts. Nous ne voulons pas être dans une telle situation.

Je sais que les Libéraux n'hésiteraient pas à recourir à une telle démarche — augmenter le fardeau fiscal —, car c'est ce qu'ils font le mieux : augmenter le fardeau fiscal, faire des annonces et dépenser de l'argent, sans obtenir de résultats. Monsieur le président, nous pouvons parler de résultats — de résultats concrets — pour la province.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Le député de Baie-de-Shediac—Dieppe. Pardon — Bathurst-Ouest—Beresford.

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : D'accord, merci. J'en ai encore pour un peu de temps.

Eh bien, je tiens à remercier le premier ministre, car il soulève une question sur laquelle je m'interroge depuis quelques semaines. Il adore parler des anciens gouvernements ; peut-être pourrait-il donc éclaircir une question. Je n'étais pas présent à l'époque, mais, lorsqu'il est entré en fonction, n'a-t-il pas hérité d'un budget équilibré et d'un excédent? Cela ne lui a-t-il pas été laissé par le gouvernement précédent? Pourrait-il simplement fournir maintenant à la population des éclaircissements sur cette question?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, j'aimerais fournir des éclaircissements sur la question. Lors des élections de 2018, les nouvelles dépenses que promettait le gouvernement libéral s'élevaient à 1,6 milliard de dollars. Nous, nous avions pris des engagements financiers à hauteur de 100 à 200 millions. Savez-vous cependant ce qui se passe lorsqu'un nouveau gouvernement est élu après la chute d'un autre? Pendant les six

premiers mois de son mandat, le nouveau gouvernement s'empresse généralement de prendre avant la fin de l'exercice toutes les mesures prévues. Que s'est-il donc passé? Le gouvernement précédent n'aurait jamais pu équilibrer le budget en réalisant les dépenses de 1,6 milliard de dollars qu'il s'était engagé à faire. La seule raison pour laquelle nous y sommes parvenus au cours des six premiers mois de notre mandat, c'est que nous n'avons pas eu à intégrer de telles dépenses dans le budget. Nous avons pu y parvenir dès le début et nous poursuivons sur cette lancée, car nous utilisons judicieusement l'argent que les gens gagnent en travaillant fort de manière quotidienne. Ce faisant, nous avons réduit le fardeau fiscal tout au long du processus et fait en sorte qu'il soit plus facile pour les gens de considérer le Nouveau-Brunswick comme une solution. Devinez donc quoi — les gens viennent dans notre province, Monsieur le président. N'est-ce pas enthousiasmant?

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Eh bien, Monsieur le président, il semble que M. Outhouse, le nouveau jouet politique du premier ministre, lui ait si bien inculqué son message, que le premier ministre ne peut même pas énoncer des faits établis. Il a trouvé à son entrée en poste un excédent que lui a laissé le gouvernement précédent, mais il continue d'en faire fi. Il vous suffit de le reconnaître. C'est facile. Vous pouvez jeter un blâme sur autrui à tous les autres égards ; vous pouvez donc certainement reconnaître de temps en temps ce qui a été bien fait. Le gros du travail a été accompli la première année, lorsque vous avez hérité de l'excédent. Tout ce qu'il vous restait à faire, c'était de suivre la voie tracée. Tout avait été fait. Pouvez-vous au moins l'admettre?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je pense que nous avons discuté de la direction que prenait la voie tracée — elle menait au bord du gouffre. Comme je l'ai dit, un livre a été écrit à ce sujet. La voie tracée n'assurait pas l'avenir de la province. De plus, si le député d'en face voulait regarder les chiffres et comprendre l'évolution de la situation, il constaterait que, à notre arrivée au pouvoir, le budget n'était pas équilibré et que les dépenses prévues n'auraient pas permis de l'équilibrer. J'ai expliqué en détail comment la situation s'est produite et comment elle s'est poursuivie. Ensemble, mes collègues et moi avons équilibré les dépenses que nous pouvions réaliser en fonction des recettes dont nous disposions et nous continuons à le faire aujourd'hui.

J'ai dit et répété qu'un tel concept était étranger aux gens d'en face. Toutefois, vous savez, je ne parle pas de jeter de la poudre aux yeux. Je parle de choses concrètes. Les résultats sont concrets, et les gens en parlent dans la province comme à l'extérieur de celle-ci. Savez-vous en revanche ce qui n'était pas concret, Monsieur le président? C'était l'augmentation de l'emploi. Je comprends pourquoi la chef n'est pas là aujourd'hui, car parler des grèves syndicales et parler de...

(Exclamations.)

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Ah, je suis désolé.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Il faut que je vous fasse un rappel sur le sujet.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Le bilan du précédent gouvernement en matière d'emploi était, je pense, de 3 000 ou de 3 500 nouveaux emplois.

[*Original*]

FOYERS DE SOINS

M. Gauvin (Baie-de-Shediac—Dieppe, L) : Je vais poser ma question à quelqu'un qui est ici, soit la ministre responsable des Aînés.

On a entendu, en comité, qu'il y a une liste où figurent les noms des personnes âgées qui sont dans les hôpitaux en attente d'une place dans un foyer de soins. Ce n'est pas un sujet qui réjouit qui que ce soit ici. L'année passée, on a entendu que 457 noms figuraient sur la liste. En comité, cet automne, on a entendu — et certains de mes collègues y étaient aussi — que le nombre avait grimpé à plus de 900 personnes qui attendaient une place dans un foyer de soins.

On sait qu'il y a un manque de personnel ; il y a des gens ici qui pourraient en témoigner. Il y a un manque de personnel, et l'on cherche du personnel pour accueillir ces gens. Il s'agit de plus de 900 personnes. Sachant que la liste comprenait 457 noms l'année passée et qu'elle compte plus de 900 noms cette année, pourrait-on savoir combien de noms de personnes âgées attendant une place dans un foyer de soins, alors qu'elles sont dans les hôpitaux présentement, figurent maintenant sur la liste? Merci, Monsieur le président.

[*Traduction*]

L'hon. Mme Bockus (Sainte-Croix, ministre responsable des Aînés, PC) : Merci, Monsieur le président. Cette semaine, je vais m'efforcer de vous fournir une liste à jour relativement au nombre de personnes qui attendent une place dans un foyer de soins. Toutefois, comme nous l'avons déjà dit, nous ne pouvons pas accueillir de personnes âgées dans les foyers de soins si nous ne disposons pas de personnel pour en prendre soin. La sécurité et les soins des personnes âgées sont de la plus grande importance pour nous. Merci, Monsieur le président.

M. Gauvin (Baie-de-Shediac—Dieppe, L) : Eh bien, que devons-nous faire pour recruter plus de personnel dans les établissements? Je pense qu'il y a des solutions. De bonnes négociations, effectuées de bonne foi, honnêtement et de bon coeur, c'est ainsi que nous devrions procéder.

[*Original*]

Maintenant, puisque je ne peux pas recevoir de réponse à ma question, je vais être obligé de pivoter, Monsieur le président.

Il y a à peu près trois semaines ou un mois, j'ai posé des questions à la ministre sur ses discussions avec les parties prenantes. Il y a deux parties prenantes principales dans la province : Cecile Cassista, du côté anglophone, alors que, du côté francophone, il y a Marcel Larocque, qui est le président de l'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick. Puis-je savoir si la ministre a finalement eu la chance de parler à ces deux personnes? Merci, Monsieur le président.

[*Traduction*]

L'hon. Mme Bockus (Sainte-Croix, ministre responsable des Aînés, PC) : Merci, Monsieur le président. J'ai rencontré Cecile Cassista. Je n'ai pas encore rencontré l'homme mentionné, mais je tâcherai de le faire. Nous devions avoir une réunion, mais le mauvais temps en a empêché la tenue. Je pense qu'un accident de la route en a aussi empêché la tenue. Je rencontrerai les personnes concernées. Merci.

M. Gauvin (Baie-de-Shediac—Dieppe, L) : Waouh. Waouh.

[*Original*]

Cela fait plus de six mois que la ministre responsable des Aînés est en fonction. Une des deux principales personnes représentant les personnes âgées est Cecile Cassista et celle-ci m'a dit que, hier, vous lui avez parlé au téléphone. L'autre personne est Marcel Larocque, qui travaille dans le domaine depuis quelque trois ou quatre ans ; d'accord? Alors, voici ce que j'aimerais savoir : Quand prévoyez-vous parler aux porte-parole de ces deux groupes qui militent pour les personnes âgées? Ils font un travail incroyable, et je peux vous dire que ce n'est pas tout le monde qui peut faire ce travail. Ces deux personnes le font, et ce, avec leurs propres fonds.

Alors, s'il vous plait, quand allez-vous parler à Marcel Larocque? Vous avez mentionné un retard de six mois en raison de la température, mais je peux vous dire qu'il n'a pas beaucoup neigé cet été. Donc, quand allez-vous rencontrer le président de l'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick afin de prendre conscience de ce qu'il a à dire? Merci, Monsieur le président.

[*Traduction*]

L'hon. Mme Bockus (Sainte-Croix, ministre responsable des Aînés, PC) : Merci, Monsieur le président. Oui, j'ai effectivement parlé à Mme Cassista hier pour l'informer que Riverview avait été acceptée comme communauté amie des aînés. Je lui ai parlé à de nombreuses reprises avant cela. En fait, j'ai assisté à une table ronde sur les personnes âgées à Riverview il y a un mois et demi. J'y ai rencontré un certain nombre de personnes âgées. Dès que je pourrai organiser une réunion avec M. Larocque, je le ferai. Merci.

BANQUES ALIMENTAIRES

M. G. Arseneault (Campbellton-Dalhousie, L) : Monsieur le président, la fin de semaine dernière, j'ai eu l'occasion d'assister à une activité de financement — un téléthon — pour le RCVAA, le groupe qui chapeaute les cinq banques alimentaires du Restigouche. Je félicite les organisateurs pour leur excellent travail et je les remercie ainsi que tous les bénévoles qui travaillent à longueur d'année pour les banques alimentaires de la province.

Or, comme vous le savez et comme la ministre le sait bien, les banques alimentaires ont subi des contraintes additionnelles et ont dû composer avec des coûts plus élevés en raison de la demande accrue et de l'inflation. Je me demande simplement si la ministre pourrait informer la Chambre : Le gouvernement a-t-il augmenté le budget de base affecté aux banques alimentaires de la province pendant l'exercice financier en cours?

L'hon. Mme Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je suis très reconnaissante au député d'en face de sa question, étant donné que nous vivons une période d'inflation élevée dans la province. Nous sommes conscients que l'abordabilité est un enjeu clé pour les gens du Nouveau-Brunswick. C'est pourquoi, la semaine dernière, j'ai tant parlé des mesures que nous avons instaurées pour aider les gens à composer avec le coût de la vie et qui auront un effet immédiat pour les gens du Nouveau-Brunswick.

À cet égard, il y a aussi eu beaucoup de discussions concernant les banques alimentaires. Elles fournissent un service très important aux gens du Nouveau-Brunswick. Les banques alimentaires aident les gens du Nouveau-Brunswick qui éprouvent des difficultés et qui peuvent avoir besoin d'aide pour vivre d'un chèque de paye à l'autre. À l'heure actuelle, nous explorons la possibilité d'établir un partenariat avec elles. Nous avons rencontré plusieurs organismes chargés d'une banque alimentaire et avons examiné des options pour avoir dans la province une plus grande incidence...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Madame la ministre.

M. G. Arseneault (Campbellton-Dalhousie, L) : Merci, Monsieur le président. Je suppose que la réponse est non quant à la question de savoir si le gouvernement a augmenté le budget des banques alimentaires.

Il y a davantage de gens dans la province qui souffrent d'insécurité alimentaire. Une mesure ne suffira pas à les aider, mais les banques alimentaires font partie du plan. Si le gouvernement n'a pas augmenté le budget cette année, je demande à la ministre s'il l'augmentera cette année.

Pendant que vous vous penchez sur la question, Madame la ministre, je vous dirais, par l'entremise du président, que vous devriez peut-être vous pencher sur le passé. Vous faites partie du gouvernement depuis un certain temps. Le gouvernement actuel est au pouvoir depuis cinq ans. Vous devriez vérifier si vous avez augmenté le budget de base cette année, l'année dernière, l'année d'avant ou l'année précédente. À mon avis, vous serez déçue des résultats. Je sais que la ministre prendra la chose à coeur et je lui demande de se pencher là-dessus et d'augmenter le budget de base des banques alimentaires cette année, pendant l'exercice financier en cours. Merci.

L'hon. Mme Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. J'aimerais prendre note de la question pour pouvoir examiner comment les dépenses liées aux banques alimentaires ont changé au fil du temps et fournir une réponse à la Chambre. Il s'agit d'un autre enjeu qui relève en fait de plusieurs ministères. C'est ce qui est merveilleux en ce qui concerne Une équipe, un GNB. Nous travaillons ensemble. J'obtiendrai tous les renseignements pertinents, je les apporterai à la Chambre et je les communiquerai.

Vous savez, pouvoir discuter de la question et parler de ce qui importe pour les gens du Nouveau-Brunswick... Même hier, nous explorions ce que nous pouvons faire afin d'améliorer les choses pour les gens du Nouveau-Brunswick. Les mois d'hiver sont commencés. Nous vivons une période d'inflation élevée. Chaque dollar compte, Monsieur le président, et nous en sommes conscients. Nous poursuivrons nos efforts. La semaine dernière, nous avons instauré trois mesures pour aider les gens à composer avec le coût de la vie. Nous continuons d'explorer d'autres options pour aider les gens du Nouveau-Brunswick au quotidien, car nous nous soucions d'eux, Monsieur le président.

[*Original*]

PETITS RÉACTEURS MODULAIRES

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, Opportunités NB a accordé un financement de 20 millions aux projets liés aux petits réacteurs modulaires. Nous savons que, la semaine dernière, le premier ministre n'a pas voulu que son ministre réponde aux questions concernant ce dossier. Alors, cette fois-ci, le ministre

responsable d'Opportunités NB peut-il nous expliquer si le financement de 20 millions a été complètement déboursé et nous dire quelles étaient les conditions rattachées au financement?

[*Traduction*]

L'hon. M. Turner (Moncton-Sud, ministre responsable d'Opportunités NB ; ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. J'ai le plaisir de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour répondre à ma première question, en fait, à titre de ministre responsable d'Opportunités Nouveau-Brunswick et de ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M. Turner (Moncton-Sud, ministre responsable d'Opportunités NB ; ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, PC) : Je veux remercier le député d'en face. Je sais que le sujet a fait l'objet d'un débat la semaine dernière. Un autre ministre a bien sûr répondu à la question, un ministre qui connaît évidemment très bien le dossier et qui, en ce moment, représente notre province en France, en Europe, dans le cadre d'un symposium où il traite des petits réacteurs nucléaires modulaires étant donné que notre province est un chef de file en la matière. Notre province est un chef de file non seulement au Canada et en Amérique du Nord, mais aussi à l'échelle mondiale.

Nous travaillons à la question depuis un certain nombre d'années. Nous constatons des résultats extraordinaires de la part d'un certain nombre de compagnies avec lesquelles nous collaborons. Énergie NB est bien sûr l'une d'entre elles. Nous travaillons sans relâche, car nous pouvons constater les résultats...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

[*Original*]

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, le ministre dit que c'est sa première occasion de répondre aux questions, mais il a eu cette chance la semaine dernière. Cependant, il n'a pas répondu aux questions. Il y a maintenant six mois qu'il est le ministre responsable d'Opportunités NB. Il connaissait les questions que j'ai posées la semaine dernière, mais il n'est quand même pas capable, aujourd'hui, de nous donner des réponses. Imaginez cela, Monsieur le président : Il a passé six mois à ne rien

faire. Il a eu la chance d'aller chercher les informations pour être en mesure de répondre aux questions, mais il n'est même pas capable de le faire aujourd'hui.

La question est claire, Monsieur le président : Le financement de 20 millions a-t-il été déboursé, oui ou non? De plus, les conditions ont-elles été remplies, oui ou non? Les investissements privés qui devaient être faits l'ont-ils bel et bien été, oui ou non? Monsieur le président, ce sont des questions simples, donc nous devrions obtenir des réponses simples de la part du ministre.

[*Traduction*]

L'hon. M. Turner (Moncton-Sud, ministre responsable d'Opportunités NB ; ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, PC) : Vous savez, Monsieur le président, le tout est intéressant. Oui, je suis ministre depuis cinq mois, et non six, mais cela importe-t-il? En réalité, la première question a en fait été posée aujourd'hui. On conviendra qu'il est plutôt difficile de répondre à des questions quand on ne vous en pose pas.

Les PRM offrent des possibilités de développement économique, notamment l'occasion pour les petites et moyennes entreprises d'intégrer les chaînes d'approvisionnement, de nouvelles perspectives d'exportation et d'importants investissements en capital du secteur privé. Voilà ce que les PRM apportent à notre province.

Tandis que j'ai la parole, j'aimerais également dire que, à quelques reprises aujourd'hui, j'ai entendu parler de l'année 2018 et de l'importance de l'année 2018. C'est évidemment l'année où le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir.

Opportunités Nouveau-Brunswick a joué un rôle important dans un certain nombre de secteurs depuis 2018, et j'aimerais les mettre en lumière. Il me reste quelques instants, et je sais que les gens de l'autre côté sont très curieux de connaître les réussites d'Opportunités Nouveau-Brunswick depuis 2018.

La productivité est en hausse de 4 % dans la province depuis 2018.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[*Original*]

OPPORTUNITÉS NOUVEAU-BRUNSWICK

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Merci, Monsieur le président. Je pense que soit le ministre ne comprend absolument pas les questions, soit il est complètement déconnecté de son ministère. Je pense qu'il est temps qu'il retourne étudier

les dossiers d'Opportunités NB. Encore une fois, Monsieur le président, j'ai posé des questions simples ; c'est difficile d'avoir des réponses. On n'a aucune capacité, du côté du gouvernement, à répondre adéquatement. Pourtant, le premier ministre avait bien dit, par le passé, que, à une question claire, il y aurait une réponse claire. Je posais de simples questions, mais le ministre n'est pas capable de répondre. Monsieur le président, l'année dernière, Opportunités NB a seulement financé 15 projets dans l'ensemble de la province —15 petits projets. Le ministre peut-il nous expliquer maintenant quels sont les projets…

[*Traduction*]

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Mesdames et Messieurs les parlementaires, j'aimerais entendre la question, je vous prie.

[*Original*]

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Merci, Monsieur le président. Il y a des parlementaires animés du côté du gouvernement. Le ministre responsable d'Opportunités NB peut-il nous expliquer combien de projets il compte financer en 2023? Va-t-il augmenter le nombre de projets, comparativement aux 15 projets de l'an dernier, un nombre qui n'a pas aidé l'entrepreneuriat au Nouveau-Brunswick?

[*Traduction*]

L'hon. M. Turner (Moncton-Sud, ministre responsable d'Opportunités NB ; ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Encore une fois, j'aimerais parler de la situation concernant les PRM dans notre province. Une industrie des PRM aura des retombées économiques au Nouveau-Brunswick grâce, entre autres avantages, à une forte augmentation du nombre d'emplois, à une croissance des recettes fiscales fédérales et provinciales, à un accroissement des investissements étrangers et, oui, à une augmentation des recettes d'exportation. ONB contribue au développement d'une solide chaîne d'approvisionnement liée aux PRM au Nouveau-Brunswick et participe activement aux efforts déployés à cet égard. ONB appuie le développement d'une chaîne d'approvisionnement liée aux PRM en travaillant avec des partenaires, notamment deux partenaires du milieu technologique, Énergie NB, Manufacturiers et Exportateurs du Canada et la Organization of Canadian Nuclear Industries.

J'aimerais aussi profiter de l'occasion pour souligner une partie du travail réalisé par Opportunités Nouveau-Brunswick depuis 2018. Le taux de chômage a chuté de 11 % depuis novembre 2018, un taux...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Monsieur le président, nous avons appris ce matin que le premier ministre a encore une fois eu recours à son approche intransigeante caractéristique puisqu'il a lancé un ultimatum aux syndicats qui représentent les chauffeurs d'autobus scolaires et les concierges en milieu scolaire. Si les syndicats n'acceptent pas les changements imposés par le premier ministre à leur régime de pension, ce dernier fera adopter à toute vapeur une mesure législative à la Chambre pour obtenir les changements qu'il veut au mépris d'une convention collective signée. Il s'agit d'une tendance croissante chez le premier ministre à l'égard de ses projets favoris. Il n'a pas aimé le moratoire sur la fracturation hydraulique ; il a donc contourné le processus et créé une exception. Il n'a pas aimé l'approche de l'ancien ministre de l'Éducation en ce qui a trait à la réforme de l'immersion en français. Eh bien, « data my Assembly », je trouverai un nouveau ministre — voilà sa réaction. Pourquoi le premier ministre a-t-il induit les travailleurs en erreur, et que vaut un contrat, en fin de compte, si le premier ministre ne peut pas tenir sa parole?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, encore une fois, ce serait bien que le député d'en face vérifie les faits, ne serait-ce qu'une seule fois. Voici ce que j'ai dit plus tôt : Le 13 novembre 2021, un protocole d'entente a été conclu avec le SCFP 2745 pour que les modalités d'un nouveau régime de pension soient négociées avant le 30 juin 2022 — le 30 juin 2022 —, soit plus d'un an et demi plus tard. Nous avons dépassé la date. Le 25 février 2022, un protocole d'entente a été conclu avec le SCFP 1253 pour que les modalités d'un nouveau régime de pension soient négociées avant le 31 août 2022. Ce protocole a été prolongé jusqu'en novembre 2022. Nous avons donc dépassé la date de plus d'un an sans qu'aucun progrès n'ait été réalisé — aucun progrès en ce qui a trait à des régimes de pension dont le passif n'est capitalisé qu'à 60 %. Le passif pour les contribuables est de 285 millions de dollars, et nous faisons valoir que nous pouvons régler le tout et avoir un régime de pension qui est viable et accepté par les contribuables et…

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Vérifier les faits, mon oeil. Les syndicats ont offert une solution, mais le premier ministre a gardé le silence à cet égard. Maintenant, il force les syndicats à choisir une pilule empoisonnée. Comment le caucus peut-il appuyer un premier ministre qui est incapable de respecter une entente? L'entente visait des négociations de bonne foi. Il n'y a aucune bonne foi. Combien de fois les gens d'en face laisseront-ils le premier ministre s'en tirer?

Une telle façon de faire établit un très dangereux précédent concernant l'essence même des négociations collectives et des droits des travailleurs ainsi que l'intégrité de la *Loi sur les*

relations industrielles. Les Conservateurs déchirent contrat social après contrat social. Je me demande qui seront les prochaines victimes.

En tant que personne engagée dans le milieu syndical avant d'être élue, la ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail connaît l'importance des ententes signées. Prendra-t-elle la parole à la Chambre aujourd'hui et s'engagera-t-elle à ne pas présenter de projet de loi visant à contourner les conventions collectives négociées?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je pense que je dois corriger un autre impair commis par le député d'en face, ou je dois au moins apporter des corrections au sujet de la proposition du SCFP. En ce qui concerne la proposition qui a été faite, il s'agissait d'un régime CAAT pour l'Ontario. Consacrer nos fonds à ce programme… Nous ne voudrions pas investir dans un programme de l'Ontario plutôt que dans un programme du Nouveau-Brunswick, mais mettons cela de côté. Pour ce faire, il en coûterait un peu moins de 1 milliard de dollars aux contribuables du Nouveau-Brunswick. Le transfert des fonds coûterait un peu moins de 1 milliard de dollars. C'est injuste envers les contribuables et les employés, car le financement à cet égard est partagé à 70-30 entre les parties. Ce n'est pas juste pour les contribuables non plus.

Ce que nous proposons est une solution équitable tant pour les contribuables que pour les employés. Il s'agit d'une approche équilibrée. J'aimerais que le député d'en face comprenne vraiment les faits et l'entente. Il n'y a ni rupture de contrat ni méfiance. Il n'y a que de la désinformation, Monsieur le président.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Mesdames et Messieurs dans les tribunes.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Sergent.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Sergent.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Mesdames et Messieurs les parlementaires, je vous demande de ne pas participer.

LOGEMENT

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Merci, Monsieur le président. Au cours des dernières semaines, nous avons entendu le premier ministre parler dans les médias d'un empiètement lié aux compétences. Les propos sont liés au fait que le gouvernement fédéral traite parfois avec les municipalités afin de chercher à leur transférer des fonds dont elles ont grandement besoin pour le logement. Dieu sait que nous connaissons une crise du logement dans la province. L'important n'est vraiment pas de se faire du souci pour savoir de qui relève la responsabilité ou à qui le mérite sera attribué. Nous avons appris cette fin de semaine que le premier ministre reviendrait sur ses propos et qu'il ne s'opposerait pas à ce que le gouvernement fédéral s'immisce dans les affaires du logement dans les municipalités.

Le premier ministre préciserait-il s'il reviendra sur ses propos et s'il laissera le gouvernement fédéral faire son travail?

L'hon. Mme Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je suis ravie d'avoir l'occasion de prendre la parole pour discuter du sujet, car le logement est un problème majeur un peu partout au Canada, pas seulement au Nouveau-Brunswick, et il faut vraiment que tout le monde mette la main à la pâte pour trouver une solution. Il faut que le gouvernement fédéral travaille de concert avec nous. Nous avons aussi besoin de la participation du gouvernement provincial, de nos administrations municipales, de nos gouvernements locaux, ainsi que de toutes les parties prenantes et de tous les promoteurs.

Il est vrai que le gouvernement fédéral travaille et traite directement avec les municipalités un peu partout au Canada. Je sais que c'est parce que le gouvernement fédéral cherche à résoudre la crise du logement de la meilleure façon possible. Je sais aussi que, lorsque l'on réunit des organismes ou des groupes pour résoudre un problème, on fait beaucoup plus le poids. J'ai discuté avec les ministres responsables du logement, bien avant que le premier ministre en parle dans les médias, de l'importance de travailler ensemble.

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Merci, Monsieur le président. En fait, j'admets que c'était la première fois que j'entendais le terme « jurisdictional creep ». Il est amusant de constater que je l'ai entendu de nouveau presque la même semaine lorsque nous avons rendu visite aux représentants des huit cités du Nouveau-Brunswick. Les représentants des cités nous ont expliqué la structure des commissions de services régionaux. Ils siègent au conseil des commissions de services régionaux et devraient décider du mandat de ces commissions.

Or, en réalité, tout le financement des municipalités provient du gouvernement provincial. Elles sont soumises à des critères très stricts que leur impose le gouvernement provincial.

En gros, les représentants des cités disent : Les commissions de services régionaux travaillent pour le gouvernement provincial ; elles ne travaillent pas pour nous.

Eh bien, si ce n'est pas là un cas d'empiètement lié aux compétences, dites-moi de quoi il s'agit. Je m'interroge. Le premier ministre réglera-t-il la question à cet égard également? Il semble avoir fait marche arrière concernant l'autre question.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci de la question. Le député a raison. Nous avons rencontré les gens des huit cités, et leur plainte était la même. La ministre était également présente, et nous avons dit : D'accord, nous devons régler la question ; nous sommes d'accord ; il faut un certain contrôle pour que vous puissiez comprendre les priorités de la région.

En fait, nous avons examiné la situation en faisant une comparaison. J'ai directement comparé la situation à ce que nous voyons de la part d'Ottawa et dans la province. Vous avez tout à fait raison. Il s'agit d'une politique qui doit être corrigée afin que les municipalités fassent partie intégrante du processus régional, qu'elles comprennent les priorités et qu'elles jouent un rôle à cet égard. Une telle politique n'est pas différente de celle des municipalités de la province, dans le cadre du rôle qu'elles jouent en collaboration avec le gouvernement fédéral.

Le scénario est très semblable, voire exactement le même. Voilà ce que nous demandons. L'idée d'un empiètement lié aux compétences est née de la réunion du Conseil de la fédération (CDF). À l'exception du premier ministre du Québec, tous les premiers ministres dans le pays étaient aux prises avec le même problème. Ils voulaient avoir une collaboration directe conformément aux protocoles fédéraux-provinciaux-municipaux actuels. Nous devrions tous être sur la même longueur d'onde, Monsieur le président. Merci.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.